

**DECLARATION DU RACCORDEMENT D'UN BIEN IMMOBILIER
AU RESEAU D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF
(Réseau public de collecte des eaux usées)**

1 Le Déclarant

Je soussigné, M Mme
demeurant à
déclare avoir réalisé le : ; Le raccordement au réseau d'assainissement collectif
de mon bien immobilier situé à l'adresse suivante :

Code Postal : • Commune :

2 Les usages de l'eau sont assurés par la ou les sources suivantes :

- Par le réseau public d'adduction d'eau potable
- Par un puits ou un forage privé (*Les puits ou forages devront avoir été préalablement déclarés à l'aide du CERFA n° 13837*02*)
- Par une réutilisation de l'eau de pluie (*La réutilisation des eaux de pluie est soumise au respect de l'arrêté du 21 Août 2008*)

3 Coordonnées permettant de vous contacter pour le rendez-vous de contrôle du raccordement

☎ N° de Tél. ou de Portable :
✉ Courriel : @

4 Si l'immeuble fait l'objet d'une location, les coordonnées du locataire sont :

M Mme :
☎ N° de Tél. ou de Portable :
✉ Courriel : @

📁 Cette déclaration est à renvoyer au Service Assainissement, de la Communauté de Communes du Pays d'Ancenis (COMPA) dans les **10 jours ouvrés** qui suivent le raccordement de votre bien immobilier :

✉ Par Courrier : **COMPA** – Centre Administratif « Les Ursulines » - CS50201 – 44156 Ancenis Cedex

💻 Par Courriel : assainissement@pays-ancenis.com

📮 Par Dépôt à l'Accueil : Du Lundi au Vendredi de 09h00 à 12h30 & de 14h00 à 17h30

Date :

& Signature du Propriétaire